

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

## Séance du jeudi 3 avril 2025

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 31 membres.

### Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Christian BURLE - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Vincent LANGUILLE - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Laurent SIMON - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Frédéric VIGOUROUX.

### Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

François BERNARDINI représenté par Martial ALVAREZ - Michel ROUX représenté par Didier KHELFA.

### Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Éric LE DISSES - Georges ROSSO - David YTIER.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

#### **ECOR-027-17762/25/BM**

### **■ Renouveaulement de l'adhésion à l'association Centre-Ville en Mouvement et paiement de la cotisation 2025**

**125648**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

L'Agenda du développement économique métropolitain du 30 juin 2022 a réaffirmé le souhait de soutenir l'économie résidentielle, le commerce et l'artisanat de proximité en particulier dans les centres-villes.

L'une de ses orientations consiste à faire d'Aix-Marseille-Provence une Métropole plurielle, inclusive, proche de ses habitants.

Le commerce de proximité et l'artisanat contribuent à améliorer le cadre de vie et constituent un facteur d'animation, un vecteur de lien social et de proximité. Mais certaines communes métropolitaines voient ce tissu économique se fragiliser et perdre en dynamisme. Les raisons sont multiples et varient d'un territoire à un autre, de la concurrence des grandes surfaces et des zones commerciales implantées en périphérie des zones urbaines, à l'émergence de nouveaux comportements d'achat (e-commerce...). Soutenir et dynamiser le commerce de proximité et l'artisanat constituent, à ce titre, une priorité métropolitaine.

Ce phénomène de dévitalisation de nombreuses centralités urbaines, bien que contrasté d'un territoire à l'autre, devient préoccupant tant le commerce participe à la vie de la cité et la façonne en grande partie. Des commerces dynamiques et durables sont indispensables à l'attractivité des centres villes, la vie locale des communes et la vitalité de la Métropole. Faire vivre les « commerces de proximité » est une attente forte partagée par les communes et leurs habitants et représente un véritable enjeu de développement économique.

Afin d'accompagner les 92 communes de la Métropole dans leur politique en faveur du commerce de proximité et de la redynamisation de leur centre-ville, il est proposé une adhésion métropolitaine au réseau des Centres-villes et de l'Innovation animé par l'association Centre-Ville en Mouvement.

Créée en 2005 par des élus locaux, parlementaires, consulaires, représentants de corps d'Etat et chercheurs pour faire face aux besoins croissants des habitants par rapport à leurs centres-villes, l'association Centre-Ville en Mouvement accompagne et fédère ses membres de toutes sensibilités dans leurs projets d'innovation et de redynamisation des centres-villes. Véritable plateforme nationale, l'association accompagne les collectivités à retrouver l'attractivité et la vitalité des centres-villes, grâce à une approche décloisonnée de son réseau des Centres-Villes Durables et de l'Innovation.

Depuis plus de 15 ans, les acteurs du réseau s'impliquent ensemble dans la réflexion et la mise en œuvre de programmes qui prennent en compte en amont les mutations sociologiques et les évolutions profondes des modes de vie et des habitudes de consommation de notre société.

Le réseau des Centres-Villes Durables et de l'Innovation compte aujourd'hui plus de 300 collectivités membres sur l'ensemble du territoire : villes, métropoles, Agglomérations (englobant un grand nombre de villes moyennes et de centres-bourgs), CCI, SEM, CMA...

Redynamiser son centre-ville nécessite d'être en alerte sur les aspects réglementaires, les programmes nationaux, les études réalisées ou en cours, mais il est également indispensable d'être nourri d'expériences éventuellement transposables. Pour accompagner ses membres, le réseau propose :

- un site internet, véritable centre de ressources et d'informations sur les collectivités,
- une newsletter bi-trimestrielle,
- une boîte à idées présentant régulièrement une trentaine d'expériences innovantes,
- l'organisation annuelle des Assises Nationales du Centre-Ville, en parallèle du salon Centre-Ville Expo,
- l'animation et le développement du réseau des Centres-Villes Durables et de l'Innovation (un forum annuel, plusieurs ateliers thématiques par an, veille, mise en relation des membres et partage d'information sur certaines questions...),
- l'animation de la Délégation Nationale du Management de Centre-Ville,
- des visites de terrain.

L'adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence à l'association « Centre-Ville en Mouvement » permet de faire bénéficier aux 92 communes métropolitaines des avantages liés au réseau énumérés ci-dessus.

L'objectif du réseau est de répondre aux attentes des membres en leur permettant de trouver des réponses à leurs questions, de les aiguiller sur leurs problématiques relatives à la dynamisation des centres-villes. Plusieurs outils sont disponibles afin de valoriser et accélérer les échanges : une plate-forme collaborative avec un forum pour des discussions instantanées, un espace dédié au partage de documents, et un annuaire répertoriant l'ensemble des contacts référents et pertinents.

Les collectivités membres du réseau peuvent communiquer sur leurs actions et projets grâce aux supports de communications (site internet, newsletters, boîtes regroupant sous forme de fiches des idées innovantes...), et interventions lors de nos événements.

Des ateliers, destinés aux membres du réseau, sont régulièrement proposés. Ils s'articulent autour de thèmes variés et concrets : le dernier kilomètre de livraison, la gestion de centre-ville, les nouveaux concepts de boutique, le merchandising, les nouveaux services, les déchets, le stationnement, des séminaires par exemple sur le dialogue avec le monde commerçant... L'association Centre-Ville en Mouvement s'engage à soutenir les collectivités du réseau dans la réalisation de leurs projets, en leur apportant expertise et données établies par les autres membres. Grâce aux réflexions menées lors des ateliers et des assises, les membres du réseau bénéficient d'un appui technique pour pérenniser, développer, et aller plus loin dans leurs actions.

L'association Centre-ville en Mouvement propose un forfait de 9 000 €/an pour l'adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence pour l'année 2025.

Afin de répondre à la problématique de la revitalisation des centres-villes métropolitains, il est donc proposé de renouveler l'adhésion de la Métropole à l'association Centre-Ville en Mouvement pour l'année 2025, afin de faire bénéficier aux 92 communes métropolitaines des avantages liés au réseau.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

**Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

- La délibération n°HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n° ECOR-001-12062/22/CM du Conseil de la Métropole du 30 juin 2022 portant approbation du nouvel Agenda du Développement Économique Métropolitain.

### **Oùï le rapport ci-dessus**

### **Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

### **Considérant**

- La nécessité de soutenir le commerce de proximité, facteur de l'attractivité des centres villes de la Métropole ;
- Le souhait de la Métropole de soutenir l'économie résidentielle, le commerce et l'artisanat de proximité en particulier dans les centres-villes, réaffirmé dans l'actualisation de son Agenda du développement économique renouvelé le 30 juin 2022.

### **Délibère**

#### **Article 1 :**

Sont approuvés l'adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence à l'association Centre-Ville en mouvement pour l'année 2025, ainsi que le paiement de la cotisation 2025 d'un montant de 9 000 euros, afin de faire bénéficier aux 92 communes métropolitaines des avantages liés au réseau.

#### **Article 2 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de l'exercice 2025, en section de fonctionnement Chapitre 011 – Nature 6281 – Fonction 632.

Ces crédits relèvent de la politique « Développement économique, Innovation, Attractivité territoriale », de la sous politique « Développement économique, attractivité territoriale et relations internationales » et du programme « Développement économique, Attractivité territoriale et relations internationales » et seront exécutés par le service gestionnaire 4DOF11.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,  
Le Vice-Président Délégué,  
Développement économique,  
Plan de relance pour les entreprises,  
Artisanat et Commerce

Gerard GAZAY